



# COMMUNIQUÉ

**Pour diffusion immédiate**

## **Ouverture des mises en candidature pour les Bourses MMQ 2016!**

**Montréal, le 7 décembre 2015** – La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) contribue pour une deuxième année consécutive au développement professionnel des gestionnaires municipaux en étant fière présentatrice des Bourses MMQ 2016 et en **octroyant un montant total de 10 000 \$**. Développées en partenariat avec l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), ces bourses visent à offrir un accès privilégié à des certifications de haut calibre permettant aux gestionnaires municipaux membres de l'ADGMQ d'atteindre rapidement un niveau de leadership supérieur.

### **Les Bourses MMQ 2016**

La Mutuelle des municipalités du Québec offre quatre bourses d'une valeur de 2 500 \$ chacune applicable sur l'inscription à la Certification en leadership et habiletés de direction de l'Institut de leadership en gestion (Institut). À chaque bourse, s'ajoute une réduction de 20 % sur le tarif initial d'inscription, et ce, en raison d'un partenariat entre l'ADGMQ et l'Institut.

Les dossiers de candidature doivent être acheminés au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2016. Pour connaître tous les détails, visitez la page Web des Bourses MMQ 2016 sur le site de l'[ADGMQ](http://adgmq.com).

La remise des Grands Prix aura lieu le 9 juin 2016 lors de la soirée protocolaire du congrès annuel de l'ADGMQ, à Sherbrooke.

« La MMQ réitère une fois de plus son engagement envers le monde municipal par sa contribution dans le perfectionnement des gestionnaires municipaux. Son implication dans l'octroi de ces bourses est une preuve concrète démontrant l'importance qu'elle accorde dans la formation », a mentionné Madame Linda Daoust, présidente-directrice générale de la MMQ.

### **À propos de la MMQ**

La Mutuelle des municipalités du Québec a été créée en novembre 2003 en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes. Elle est la propriété de plus de 1 040 municipalités locales, municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales qui en sont membres sociétaires. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme, de réduire les risques liés à leurs activités et de stabiliser leurs primes d'assurance.

- 30 -

Pour renseignement : Louise Desjardins  
Directrice, service des Relations publiques  
La Mutuelle des municipalités du Québec  
1 866 662-0661  
[l.desjardins@mutuellemmq.com](mailto:l.desjardins@mutuellemmq.com)